

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 699, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, GAND, OSTENDE), departure times, and fares for various classes (D'ANS à, BERL., DILIG., CH.-A.-B., WAGG.).

ALLEMAGNE. — Francfort, 8 février.

On écrit de Cologne, le 7 février : Le prince Frédéric de Prusse et le baron de Borstell, commandant en chef du 8° corps d'armée, se rendront dans notre ville pour le 11 de ce mois, principal jour du carnaval.

On écrit de Munich, le 5 février, que le gouvernement bavarois a ordonné que des télégraphes galvaniques, de l'invention de M. Seinhel, professeur de chimie, à l'Université royale de Munich, seront établis au chemin de fer de Furth à Nuremberg, et que la direction de ces télégraphes sera confiée à ce savant professeur.

On écrit de Dresde, le 2 février : La traduction en vers allemands de la Divine Comédie de Dante, avec notes et commentaires, que S. A. R. le prince Jean de Saxe vient de terminer, a paru ces jours-ci sous le nom supposé de Philarete, chez le libraire Arnold, de notre ville.

On écrit de Varsovie, le 1er février : Les statuts de la Société par actions fondée ici par M. Steinkeller, pour l'établissement d'un chemin de fer entre Varsovie et les frontières de l'Autriche, ont reçu l'autorisation de l'empereur.

ANGLETERRE. — Londres, 9 février.

Les ministres de Belgique et d'Espagne ont travaillé hier au bureau des affaires étrangères. Mardi dernier, lord Grey a éprouvé un accident très-grave à Howick-Hall, pendant qu'il lisait dans la galerie des tableaux.

Dans la chambre des communes, séance d'hier, M. Ward a présenté une pétition signée par 15,000 habitants de Sheffield contre la loi des céréales.

CHAMBRE DES LORDS.

Séance du 28 février. — Le lord chancelier communique à la chambre la réponse de la reine à l'adresse des nobles pairs; elle est ainsi conçue :

« Mylords, je remercie vos seigneuries de votre loyale et respectueuse adresse. Comptant entièrement sur votre sa-

gesse et votre patriotisme, j'éprouve une vive satisfaction de me voir entourée de votre concours et de votre appui. »

Lord Glenelg, secrétaire d'état des colonies, après avoir répondu à une interpellation de lord Brougham, relative à l'abolition de l'esclavage, ajoute : « Mylords, je vous prie de me permettre de vous entretenir de moi quelques instants. Je viens de répondre au noble lord au sujet d'une affaire intéressante mon administration et dans laquelle ma responsabilité personnelle était engagée. »

Je regrette d'avoir été forcé d'adopter cette résolution dans un moment où ma démission peut apporter des retards à la discussion d'importantes questions coloniales. Mais c'était un devoir pour moi de me retirer. Néanmoins je prie la chambre de croire qu'elle me trouvera toujours prêt à répondre de mes actes, et à donner toutes explications qui pourraient être nécessaires. »

Cette déclaration est suivie d'une agitation insolite. Les pairs semblent engagés dans des conversations très animées. Lord Brougham présente une pétition de la nouvelle municipalité de Birmingham contre les lois des céréales.

FRANCE. — Paris, le 11 février.

Le Journal des Débats contient trois articles contre la coalition. Il prétend prouver dans l'un d'eux que quoique MM. Guizot, Thiers et Persil prétendent n'avoir en rien abandonné leurs principes, ils fournissent à leurs éternels adversaires des armes pour renverser l'ordre établi.

Le ministère est attaqué en ce moment par le Courrier, le Constitutionnel, le National, le Commerce, le Journal de Paris, le Journal général, le Nouvelliste, le Messager, le Temps, le Siècle, le Charivari, le Corsaire, la Gazette de France, la Quotidienne, l'Europe, la France, la Mode, Total, 17. Il n'est défendu que par deux journaux, le Journal des Débats et la Presse.

M. Duvergier de Hauranne vient d'adresser aux électeurs de Sancerre un exposé de sa conduite, où il s'applique à justifier la coalition, et où il s'applaudit, en examinant la situation, d'avoir fait acte de bon-citoyen, en contribuant, pour sa part, à arrêter le gouvernement sur la pente dangereuse où il était placé.

couvert d'une mare de sang, et la victime semblait toute convulsionnée par les agonies de la mort. Le costume du patient indiquait un officier cavalier de quelque distinction. Le puritain se sentit tellement soulever le cœur à ce spectacle, qu'il détourna les yeux très-vite et s'enfuit aussitôt à toutes jambes, bien résolu d'éviter toute apparence de complicité, et profondément ému d'avoir été le témoin d'un crime aussi atroce qu'un assassinat nocturne, et dans une maison habitée par ceux-là même qui se vantaient d'être les fervents disciples de l'église réformée.

Cependant, ayant réussi à se procurer quelques provisions, il s'abstint provisoirement de retourner au lieu de sa retraite, qui était une montagne sauvage, au sud de Beggar, et préféra se tenir tapi dans les bruyères de Craigenaur pendant toute la journée; quand la nuit fut venue, il ne put même se résoudre à continuer la sa vie errante, et résolut de descendre encore dans les vallées pour communiquer à tout prix avec les habitants. Une clarté assez vive sortant d'une maison où il ne s'attendait pas à en voir frappa d'un coup ses regards; il s'en approcha

— Une lettre particulière nous apprend que M. de Villèle se décide à rentrer dans le champ électoral, et qu'il a invité ses amis à se rendre aux élections. (ECHO FRANÇAIS.)

— Une quinzaine d'officiers du génie sont partis hier pour Maubeuge.

— On parle d'une prochaine promotion de pairs de France.

— On lit dans le Journal des Débats : « Il paraît que le mouvement rétrograde de l'armée hollandaise a été combinée avec la Prusse, dans des vues politiques bien arrêtées et que les troupes prussiennes de ce côté du Rhin ont ordre de ne pas dépasser, jusqu'à nouvel ordre, Clèves, Juliers, Gelder, etc. Les landwehr et landrath appelées sous les armes n'ont pas encore envoyé de monde sur la rive gauche du Rhin. »

» Suivant les mêmes observations et le témoignage d'un officier-général qui la connaît bien, l'armée hollandaise est parfaitement organisée, fort bien disciplinée, et manœuvre d'une manière satisfaisante; toutefois, elle ne peut inspirer qu'une médiocre confiance, et l'on ne peut pas y compter sur cet élan qui si souvent décide des batailles. Les soldats feront leur devoir et rien de plus; les officiers ne mettent pas le moindre intérêt à faire ou ne pas faire la guerre.

— On lit dans le journal allemand de Francfort en date de Cologne, 5 février :

« On attend la publication prochaine d'un mémoire du gouvernement qui exposera le motif et le but des mesures militaires qui en ce moment sont en voie d'exécution. On croit généralement que ces mesures se borneront à protéger le territoire de la monarchie contre les attaques auxquelles pourrait aisément donner lieu l'effervescence d'une partie de la population d'un état voisin. »

» Les troupes seront en conséquence échelonnées le long des frontières et formeront avec les troupes hollandaises et l'armée d'observation française un demi-cercle qui isolera la Belgique du côté de terre, tandis qu'une escadre anglaise viendra peut-être bloquer l'Escaut.

» En ce qui concerne l'exécution du traité des 24 articles pour la cession des territoires, on annonce que des troupes hollandaises agiront dans le Limbourg et des troupes prussiennes dans le Luxembourg.

— La Créole, que commande le prince de Joinville, a appareillé le 16 de la Vera-Cruz pour la Havane; elle arrivera probablement dans quelques jours à Brest, ainsi que le Dunois.

— L'affaire des 50,000 balles incendiaires saisies peu avant l'ouverture des chambres sur l'esplanade des Invalides a été appelée à la 6me chambre. M. Virmaitre, avocat de M. Lefortier, a établi que ces balles provenaient simplement d'un refus fait par l'administration sur une fourniture de 200,000 commandée à l'inventeur par le maréchal Soult, refus non motivé selon lui, puisque M. Lefortier n'avait fabriqué qu'avec le moule du dépôt central d'artillerie. Le tribunal tout en ayant égard à la bonne foi de M. Lefortier, n'a pas cru pouvoir se dispenser de lui faire appli-

timidement, dans la crainte de tomber sur quelque spectacle pareil à celui de la veille; mais, à mesure qu'il avançait, il entendait une touchante mélodie des psaumes de son église, qui s'élevait doucement sur les brisées de la nuit. L'âme du bon puritain s'élevait à ces accents pieux; jamais sons plus frais n'avaient abréuvé son oreille, pas même quand il jouissait sans trouble des cérémonies pieuses de son culte, et qu'il pouvait méditer l'Évangile en toute liberté: c'était pour lui le festin d'une âme affamée, et comme un avant-goût des hymnes du paradis. Il s'avança à pas précipités vers l'endroit où partaient ces chants, et, à sa inexplicable satisfaction, il y trouva le révérend et le dévot Livingston, célébrant le service divin dans l'enceinte d'une vieille grange abandonnée, sur les domaines de Stripper-Field, au milieu d'un grand nombre d'auditeurs sérieux et attentifs, qui tous étaient émus du sermon et des prières de ce ministre.

Après la cérémonie, Haliday, qui connaissait depuis long-temps le prédicateur, se mit en devoir de l'escorter jusque chez lui, où ils parvinrent tous deux en causant le long du chemin des malheurs de la r destinée; entre autres confidences, Haliday fit part au pasteur de ce qu'il avait vu par la fenêtre de la maison de Gabriel Johnston. A cette nouvelle, les traits du ministre exprimèrent une vive douleur, et il exhala en termes amers son indignation contre la perversité et la malice des temps, qui, outre un crime détestable en soi, avaient aussi engendré une nouvelle cause de haine et de vengeance contre ses frères infortunés. Enfin, pour éviter de plus grands malheurs, ils convinrent qu'au lever du soleil ils iraient reconnaître les lieux, et que s'ils réussissaient à se bien convaincre de la réalité du crime ils seraient eux-mêmes les premiers à le dénoncer à la justice, et à faire punir les coupables.

En conséquence de ces résolutions, ils allèrent de grand matin mettre dans le secret un ancien de l'église de M. Livingston, M. William

Feuilleton.

LA GORGE COUPÉE,

ANECDOTE DE L'HISTOIRE DES PURITAINS.

Au temps le plus animé de la lutte pour la liberté religieuse, après la défaite des puritains à Pentland, un des vaincus, John Haliday, s'était caché dans les montagnes d'Ecosse. Y étant resté plusieurs jours, il eut grande impatience de connaître le sort de ses compagnons d'armes, et de découvrir, par la même occasion, si les partis ennemis avaient cessé de parcourir le district où il avait trouvé asile. En conséquence, il abandonna sa cachette un soir du mois de novembre, et s'enfonga dans la vallée à l'heure de minuit. Bientôt ses courses se portèrent devant la maison même de Gabriel Johnston, un de ses frères en Dieu, et y apercevant une lumière, il se décida à entrer, l'ayant connu pour un homme pieux, qui s'intéressait très-vivement au sort de la bonne vieille église d'Ecosse.

Haliday s'approcha donc du logis avec beaucoup de précaution, étonné, et même inquiet d'y voir luire de la lumière à minuit passé, sans entendre ni les accents graves de la prière nocturne, ni le chant des psaumes des persécutés. Il eut grand soin d'ôter ses gros souliers, de peur de faire le moindre bruit, se glissa très-doucement jusqu'à la petite fenêtre basse d'où partait la clarté, et y jeta un rapide coup d'œil. Quelle fut sa surprise de ne pas voir là Johnston; mais d'y voir très-positivement un autre homme armé d'un couteau et en train de couper la gorge à un soldat, pendant que la fille de Johnston, une très-jolie fille, se tenait tranquillement près d'eux, et éclairait cette scène horrible d'une lampe qu'elle portait à la main!

Haliday fut saisi d'une terreur inexplicable; car le plancher était

cation de la loi du 24 mai 1834, et l'a condamné à la simple amende de seize fr. La confiscation des objets saisis a également été prononcée, sauf le recours de M. Lefortier contre qui de droit pour faire admettre ou se faire payer ces projectiles.

— Une ordonnance contenue dans le *Moniteur algérien* du 13 février porte que l'exportation des grains et farines pour toute destination autre que la France est suspendue sur tous les points du littoral des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

— Les habitants de Phalsbourg ont demandé au roi qu'une statue fût érigée dans cette ville en l'honneur de leur illustre compatriote le maréchal comte de Lobau. Leur demande a été remise à S. M. par M. Chevandi, pair de France.

— M. Alexandre Dumas, déjà décoré de l'Ordre de la Légion d'Honneur et de l'Ordre belge de Léopold, vient encore de recevoir la croix de Commandeur d'Isabelle II. Le républicanisme de M. Dumas paraît s'être fortement amendé. À la suite de quelques discussions d'intérêt, cet auteur dramatique vient de retirer du théâtre de la Renaissance, pour le porter à la Comédie-Française, un drame en 5 actes et en vers intitulé *l'Alchimiste*.

— C'est décidément au 1^{er} mai prochain que sera inauguré le magnifique temple de la Madelaine; les portes en bronze vont être placées sous peu de jours. Cette magnifique basilique ne coûtera pas moins de dix millions.

— *Diane de Chivry*, drame en cinq actes de M. Frédéric Soulié, a obtenu hier soir, au théâtre de la Renaissance, le plus brillant succès. Gayon et M^{me} Albert, chargés des deux grands rôles, y ont déployé un talent plein de noblesse et de vérité.

— Des démarches ont été faites par le cabinet anglais auprès de celui de Vienne pour le déterminer à employer toute son influence pour faire cesser l'atroce système de représailles en Espagne. La cour de Vienne n'a pas jugé à propos d'intervenir officiellement, mais le comte de l'Alendia a été chargé de transmettre officiellement à don Carlos le vœu du cabinet autrichien.

— La *Gazette de Madrid* du 31 janvier, publie un article dans lequel on réfute les différents bruits qu'on a répandus en Espagne et à l'étranger, et surtout ceux relatifs à la dictature du général Espartero et à la transaction avec le prétendant. Le cabinet, dit la feuille officielle, et l'illustre général n'ont d'autre but que de sauver la constitution de 1837, le trône d'Isabelle II et la régence de son auguste mère.

— On lit dans le *Castillan* du 30 janvier :

« L'armée du nord, forte de 80,000 hommes, sera complètement vêtue et équipée à la fin du mois de février prochain; des mesures sont prises pour qu'elle soit abondamment pourvue de vivres. L'armée du centre a déjà reçu un renfort de 6,000 hommes d'infanterie et compte plus de 2,000 chevaux, ce qui lui donne une supériorité marquée sur les hordes de Cabrera. 8,000 jeunes gens vigoureux, levés en Aragon et à Valence, vont être mis à la disposition du général Van Halen. L'armée de Catalogne est aussi bien supérieure aux forces rebelles. Des levées s'exécutent dans tout le royaume avec activité et dans le plus grand ordre, et avant peu plus de 50,000 jeunes gens seront en mesure d'aller renforcer nos armées. De nombreuses fabriques d'armes ont été mises en activité par le zèle du ministre de la guerre, et produisent, comme par enchantement, des fusils, des lances, des sabres, etc. La fonderie de canons de Séville travaille assidûment, et l'on monte des batteries d'invention nouvelle qui figureront bientôt sur les champs de bataille. La réquisition de chevaux se poursuit également, et d'ici à quelques semaines, 50 nouveaux escadrons, organisés par les soins de l'inspecteur Ferraz, pourront entrer en ligne. »

— On lit dans le *Phare de Bayonne* du 7 :

Dans la nuit du 3 au 4 février les fortifications des munagorristes ont été enlevées par une crue subite de la Bidassoa; la plaine était inondée, et le 6, malgré une baisse de près de deux mètres, l'emplacement du fort était caché sous l'eau. Les deux pièces de canon et un caisson étaient enfoncés dans la vase.

Toute communication entre la frontière française et le camp fueriste était devenue impraticable, et ce n'est que le 5 dans la journée qu'il a été possible de faire passer quelques vivres aux hommes de l'expédition.

Yankin, et tous les trois se dirigèrent vers la maison de Johnston, pour tâcher d'apprendre quelque chose de positif sur les causes et les circonstances du meurtre; mais, à la première entrée, ils trouvèrent trois hommes armés qui leur barrèrent le passage: ni promesses, ni menaces, ni même toute l'éloquence du ministre, ne purent les faire reculer d'un pouce. Ils se contentèrent de dire au pasteur et à ses amis qu'ils ne concevaient pas ce qu'on cherchait; mais que comme on semblait avoir des intentions équivoques, ils étaient pleinement résolus de ne permettre à personne d'aller plus loin. Les trois hommes armés qui repoussèrent les visiteurs étaient totalement inconnus de ces trois derniers; seulement Haliday remarqua que l'un d'eux était bien sûrement le même jeune homme qu'il avait vu coupant la gorge du militaire avec un couteau.

Le temps s'écoula, et la rage du parti papiste paraissait s'accroître tous les jours. Cette faction seule disposait de la volonté du roi, et la persécution dirigée contre les non conformistes augmentait incessamment de violence. Une multitude d'ordres émanait du conseil, tendant à extirper complètement les puritains du sol de l'Ecosse; mais toutes ces lois intolérantes ne servaient qu'à leur rendre plus chers leur culte et leurs montagnes.

Enfin arriva la nuit où la réunion religieuse dans la vieille grange abandonnée devait avoir lieu, et il s'y trouva un plus grand nombre de fidèles encore que la dernière fois. Comment dépeindre l'effet produit par cette mêlée d'hommes de costumes et de tailles divers qui se pressaient dans la grange cette nuit-là? La douteuse clarté des lampes vacillantes ajoutait quelque chose de plus mystérieux encore à l'atmosphère de l'assemblée. Toutefois plusieurs des assistants remarquèrent que, vers le milieu du sermon, un certain nombre de personnages entrèrent dans l'église, coiffés de très-larges chapeaux et couverts de grands manteaux pareils à ceux des gardes de nuit, puis se formèrent en deux groupes qui se placèrent aux deux portes d'entrée, se maintenant immobiles sans se découvrir, et s'occupèrent quelquefois à inscrire des notes sur leurs tablettes.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 12 février.

— La société philanthropique de Bruxelles, dans sa séance hebdomadaire de lundi 11 février, a fait une nouvelle répartition de 1500 cartes de pain à ses membres visiteurs des pauvres, pour être distribuées à domicile.

— Le conseil communal de la ville de Huy, a voté dans sa séance du 10 de ce mois, une adresse au Roi contre le morcellement territorial.

— M. Ed. Ducpéiaux, inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance, écrit à l'*Observateur* une lettre dans laquelle on lit :

« Dès le jour où le pouvoir exécutif déclarera franchement qu'il maintiendra, fût-ce au prix d'un conflit, l'intégrité du territoire et la liberté de l'Escaut, je m'engage à verser mensuellement la moitié de mon traitement d'inspecteur-général dans la caisse de l'état, ne réservant l'autre moitié que pour en répartir le montant entre les familles des ouvriers qui seraient momentanément sans travail, pendant la durée de la guerre, où serviraient dans les rangs des défenseurs du pays. »

Bruxelles, le 12 février (trois heures). — Les tristes nouvelles de Liège auraient pu exercer de l'influence sur la bourse, si l'opinion ne se fortifiait de moment en moment que nous touchons au terme de la crise politique, financière et industrielle. Trois mois de paix et de tranquillité réparèrent les désastres des tendances à la guerre. L'altération de la confiance publique s'effacera, le crédit revenu à son état normal nous ramènera les beaux jours où la Belgique excitait l'envie de ses voisins. On a plus que jamais la conviction que tout est terminé; l'anticipation de la réunion des chambres témoigne que le roi est en mesure de faire connaître sa volonté, et qu'il est sûr de l'approbation unanime du pays, approbation qui commandera le vote de la législation. La hausse fait de progrès rapides; il y a concurrence de demandes, et pour de fortes sommes.

Fonds de l'état, cotés : dette active 2 1/2 p. c. 52 5/4 A, 5 p. c. 98 1/2 A, 4 p. c. 88 1/2 A, 5 p. c. 68 1/4 3/8 A; après la cote, faite avant deux heures, le cours et les nouvelles de Paris sont venus donner une nouvelle impulsion à ce mouvement, on a fait : 5 p. c. 99, 4 p. c. 89, 5 p. c. 69, ce dernier reste 68 3/4 A, il y a eu beaucoup de transactions majeures. Société Générale titres en nom B. 763, certificats au porteur émission de Paris 1020; Société de Mutualité 1031 25 (108 1/8) A, Banque de Belgique 360 (56) A; Actions-Rémises 550 (55) P, Canal de la Sambre à l'Oise 1010 (101) A; Société de Commerce 1150 (115) A.

L'actif espagnol a participé à la faveur des autres valeurs, coté 17 A 17 1/8 P, la hausse de Paris le fait monter à 17 1/4 cours à la clôture; les affaires sont aussi nombreuses qu'elles peuvent l'être un jour où les plaisirs ont droit aux occupations.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 17 1/8 5/16.

LIÈGE, LE 13 FÉVRIER.

L'ORANGISME AU CARNAVAL DE 1839.

Combien de fois les journaux orangistes ne nous ont-ils pas menacés de la colère du roi Guillaume! Combien de fois ne se sont-ils pas mis en frais d'éloquence pour nous démontrer que, tôt ou tard, la restauration arborerait de nouveau, sur nos clochers, les drapeaux que le canon de septembre a partout abattus! Jamais, disaient-ils, le roi Guillaume n'abdiquera ses droits sur la Belgique; jamais il ne reconnaîtra notre indépendance; jamais il ne saluera Léopold du titre de roi. Une telle faiblesse ne souillera point la vie du descendant glorieux de Guillaume le Taciturne! On peut lui arracher violemment ses états; on peut le dépouiller d'une partie de ses droits. Mais il ne pacifiera point avec la révolte; il ne traitera pas avec elle; il n'en admettra point la légitimité!

Et cependant voyez comme toutes ces menaces et toutes ces prophéties se sont réalisées! Après une résistance de huit ans, qui a coûté au peuple hollandais des sacrifices énormes, qui a ajouté cent millions à sa dette, qui a complètement épuisé le pays, le roi Guillaume accepte le traité qu'il avait jusques là repoussé, et il l'accepte avec des modifications qui dégradent la Belgique du paiement d'une somme annuelle de 7 millions de francs, et qui nous libèrent de l'obligation de solder à la Hollande cent vingt millions de dette arriérée. Le roi Guillaume reconnaît notre indépendance; il se montre prêt à envoyer un ambassadeur à la cour du roi Léopold, il promet de l'appeler son frère, et se dispose à signer avec lui un pacte d'amitié!

Cette nouvelle a porté le dernier coup aux organes de l'orangisme. Ils ne s'étaient pas attendus à tant de faiblesse, eux qui avaient si consciencieusement défendu les intérêts de l'ancienne dynastie, et qui, pour soutenir son honneur

Cependant le ministre, se voyant venu au moment de prononcer la dernière prière, leur fit signe d'ôter leurs chapeaux, ce qu'ils firent. Mais le pasteur n'eut pas plus tôt prononcé le mot Amen, à la fin de sa prière et du service, que tous les hommes qui formaient les groupes des portes jetèrent avec précipitation leurs larges manteaux, en tirant de leurs ceintures de bons pistolets, ainsi que des sabres; et aussitôt l'un d'eux qui se faisait appeler le général Drummond, somma de par le roi toute l'assemblée de se rendre prisonnière.

Il en résulta une scène d'un effroyable tumulte. En un instant, les lampes furent éteintes, plusieurs des assistants réussirent à se sauver par une ouverture du toit de la vieille grange, et gagnèrent le large sans accidents, malgré les coups de feu qui leur furent adressés; mais le ministre M. Livingston et onze personnes furent arrêtés et envoyés à Edimbourg, où ils furent interrogés devant le conseil, et ensuite mis en prison. Au nombre des captifs se trouvait malheureusement M. Haliday, et aussi ce même jeune homme qu'il avait surpris égorgeant le militaire cavalier. Cet homme se trouva être un M. John Lindsay, d'Edimbourg, jeune élève en chirurgie, qui aimait la fille de Gabriel Johnston, qui s'était battu à la bataille de Penland, et qui depuis s'était tenu caché. On ne saurait décrire les lamentations des frères à la nouvelle que le ministre, M. Livingston, allait leur être ravi. Non-seulement il était chéri des siens, mais il méritait de l'être. Les passages de ses sermons qui furent produits contre lui au procès démontrent qu'il possédait des talents supérieurs, peut-être à ceux de tous ses contemporains.

On trouva des témoins qui attestèrent, sous serment, avoir entendu certains de ses sermons qui contenaient des appels à la révolte. L'avocat du roi insista, selon l'usage, sur la nécessité d'envoyer le coupable aux galères; mais quelques amis que le prisonnier avait dans le conseil obtinrent que la sentence serait commuée en un bannissement; en conséquence, il fut exilé du royaume. Six autres accusés contre lesquels on ne put rien prouver, sinon qu'ils avaient assisté à un conventicle, furent condamnés chacun à deux mois d'emprisonnement, et Haliday fut de ce

et ses droits, s'étaient exposés si souvent à la colère du peuple. Il est reconnaissant, le maître qu'ils ont servi! Il est grand, le roi dont ils avaient tant exalté le courage et l'inflexible fermeté! Cette tête qui ne devait jamais se courber, s'est plié sous le joug de la conférence. Cette main qui ne devait jamais repousser dans le fourreau le glaive dont elle s'était armée pour nous châtier, a jeté le glaive, et a saisi la plume pour signer un abandon complet de tous les droits dont on avait si orgueilleusement rêvé le triomphe! Que faire maintenant? Que résoudre? Quel rôle adoptera l'orangisme?

Il n'en est qu'un seul qui puisse lui convenir. Il faut qu'il se fasse belliqueux; qu'il pousse à la guerre, non-seulement contre la Hollande, mais encore contre toutes les puissances réunies; c'est le seul moyen d'amener une conflagration générale, et ce n'est que du sein d'une catastrophe semblable que peut s'élever un nouveau royaume des Pays-Bas. C'est aussi le parti qu'il choisit. Il se range noblement parmi les défenseurs de l'intégrité territoriale. Il veut la sauver à tout prix. Il faut que le pays s'épuise jusqu'au dernier écu, jusqu'à la dernière goutte de sang, pour la conservation de nos deux provinces. Point de pacte avec la diplomatie! Point de trêve! Notre armée est vaillante et bien aguerrie. La victoire est certaine. Marchons donc au combat sans crainte et sans peur.

Et Messieurs avez-vous donc déjà oublié avec quelle fastueuse complaisance vous étiez naguère à nos yeux tous les défaits de notre organisation militaire! Avez-vous oublié l'assurance avec laquelle vous nous prédisiez une inévitable défaite si jamais un conflit s'engageait entre nous et la Hollande! Avez-vous oublié les injures et les outrages que vous prodiguez naguère à cette armée dont vous nous vantiez aujourd'hui la discipline et la bravoure? N'avez-vous pas dit et répété cent fois que nos soldats étaient des lâches qui l'aspect seul d'un escadron de cuirassiers hollandais mettraient en fuite! n'avez-vous pas dit et répété cent fois qu'ils étaient commandés par des généraux inhabiles? n'avez-vous pas traité et foulé dans la boue tous ses chefs sans exception?

Et vous voulez aujourd'hui lancer cette armée si mal disciplinée, si mal commandée, si peu courageuse, non-seulement contre l'armée du roi Guillaume qui vous abandonne, mais encore contre les troupes réunies de toutes les puissances? Vous provoquez donc une défaite, vous voulez donc que la Belgique succombe? Oui, voilà réellement ce que vous voulez, et pour parvenir à ce but, vous consentez à renier tous vos antécédents, à retracter tout ce que vous avez dit et écrit, à vous donner un sanglant démenti à vous mêmes, tant vous êtes aveugles par la haine que vous portez à la Révolution de Septembre.

Sans doute, s'il est une circonstance qui soit éminemment propre à faire ouvrir les yeux aux patriotes sur les dangers d'une résistance poussée au-delà des bornes de la raison et de la sagesse, c'est la conversion subite de l'orangisme, qui vient aujourd'hui et en désespoir de cause, confondre ses bannières avec les nôtres, et nous tendre la main dont il nous souffletait naguère, aux applaudissements de la Hollande. Après avoir ridiculisé ce qu'il appelait les bravades de la patrioterie belge, qui avait jeté un instant le gant à l'Europe, voilà qu'il passe avec armes et bagages dans les rangs de cette patrioterie, et qu'il s'associe à ses démonstrations belliqueuses pour sauver deux provinces menacées. Mais prenons-y garde : défions-nous des protestations patriotiques de ces hommes! qui ne se rapprochent de nous que pour nous trahir; éraignons d'écouter leurs dangereux conseils et prévenons la réalisation de leurs funestes projets.

L'orangisme a vu, par l'acceptation du roi Guillaume, se fermer la main qui lui prodiguait l'or; il est désormais condamné à périr d'inanition; il sent sa mort prochaine, et pour se venger de sa chute, il voudrait y entraîner la Belgique tout entière. Tel est le secret de cette levée de boucliers en faveur d'une cause qu'il a toujours cherché à souiller et à flétrir; tel est le mobile qui le pousse au milieu de nos rangs, qu'il voudrait voir décamper le canon de la coalition européenne, dans l'espoir d'assister bientôt aux funérailles de notre indépendance et de mener le deuil de la royauté de septembre.

nombre. Les cinq autres furent condamnés à être pendus à la croix d'Edimbourg, le 14 décembre suivant, et parmi ces infortunés figurait l'homme au couteau, John Lindsay.

Dès que cette dernière sentence fut prononcée, Haliday mit tout œuvre pour avoir une entrevue avec Lindsay, afin de recevoir de lui quelques explications relatives à la scène extraordinaire qu'il avait vue dans la maison Johnston, à minuit. L'événement avait fait tant d'impression sur ses sens que le spectacle en était toujours devant ses yeux; aucune distraction ne pouvait l'empêcher de se représenter sans cesse une belle file de montagnes dont la figure exprimait la joie, se tenant debout, une lampe à la main, près de Lindsay, pendant que celui-ci accomplissait sa terrible opération. D'abord les efforts de Haliday furent vains, parce que les condamnés à mort étaient dans d'autres prisons que la sienne, et que les geôliers ne firent aucune attention à sa demande. Mais il y avait dans le conseil privé un gentilhomme nommé je crois, Gilmour, dont Haliday avait remarqué l'humanité pendant le procès, et auquel il s'imagina à tort ou à raison qu'il devait la vie, lui et la plupart de ses compagnons de captivité. Il eut donc l'idée de s'adresser à ce conseiller par écrit, le suppliant de lui accorder une audience, pour recevoir la révélation d'un crime extraordinaire, et l'assurant en même temps de ne pas tarder à s'enquérir du fait, car la possibilité de l'examen allait bientôt être perdue pour jamais. Ce conseiller vint sur le champ à la prison et Haliday lui révéla toutes les circonstances que nous avons racontées plus haut, en ajoutant que l'assassin était détenu à la prison de Tolbooth, sous sentence de mort.

Le conseiller Gilmour parut fort ému et fort surpris de l'anecdote; et tirant sur le champ de sa poche un carnet de notes et de chiffres, il le parcourut avidement, et dit à Haliday: Cette date que vous donnez à l'événement s'accorde exactement avec une autre date qui a trait à une aventure du même genre qui me touche; mais les circonstances des deux récits sont tellement différentes, qu'il ne me reste plus qu'à croire main...

Une assemblée de créanciers de M. John Cockerill, a eu lieu hier à l'hôtel-de-ville, par suite du surcis qui a été demandé et dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Six commissaires ont été nommés. Ce sont : MM. Élias, Piercot, Soyex, Ad. Lesoinne, Bellefroid et Jules Nagelmackers.

Il a été décidé qu'à l'avenir la signature appartiendrait à M. Cockerill, conjointement avec l'un des commissaires.

M. Stappers, directeur de l'école primaire modèle, vient de verser pour les pauvres une somme de 400 frs., produit d'une collecte faite parmi ses élèves.

On écrit du camp de Beverloo, le 10 février :

Les troupes hollandaises font semblant de ne pas bouger, mais quelque secrets que soient leurs mouvements, ils ne parviennent pas à nous les cacher, et nous savons que c'est une position défensive qu'ils veulent prendre. Ils s'attendent à une attaque de notre part.

Voici encore une preuve du peu de sympathie que les Hollandais rencontrent dans le Brabant septentrional, c'est qu'une masse de jeunes gens qui sont appelés sous les armes dans cette province, se réfugient chez nous et déclarent qu'ils préfèrent se ranger sous notre bannière.

Aujourd'hui dimanche, le général Magnan a passé l'inspection des troupes campées, qui étaient en tenue de route. Cette revue présentait un spectacle magnifique ; il n'y avait pas moins de 13,000 hommes en ligne. Après l'inspection elles ont fait le défilé aux cris de *Vive le roi, Vive les Belges*.

Des versions bien inexactes ont circulé sur une arrestation qui a eu lieu ici. On disait que la personne arrêtée était un officier du génie hollandais, qui était venu travailler ici comme menuisier et qui venait espionner nos mouvements ; voici le fait : C'était un Hollandais qui habitait depuis quelque temps le village de Heppen, près du camp et qui venait effectivement y travailler comme menuisier. Quand on l'a arrêté, on a trouvé sur lui la décoration hollandaise en bronze qui a été donnée à l'occasion des affaires d'août ; mais au lieu d'un officier du génie, c'est tout uniment un simple soldat qui avait obtenu son congé. Cela n'empêche pas que par mesure de précaution le commandant de place l'a fait diriger sur Bruxelles.

(*Emancipation.*)

Dès le jour de la prorogation des chambres nous avons dit que le gouvernement n'attendrait pas, pour les réunir de nouveau, l'expiration du délai fixé par l'arrêté royal. On assure maintenant que la convocation aura lieu pour un des premiers jours de la semaine prochaine.

(*Indép.*)

Sept déserteurs hollandais, sans passe-ports, ont été arrêtés par la gendarmerie et écroués aux Pellets-Carmes.

Quelques journaux ont prétendu que les envoyés de Prusse et d'Autriche, en quittant Bruxelles, s'arrêteraient à Aix-la-Chapelle. La *Gazette de Cologne* du 10 février dément cette assertion, en annonçant que ces messieurs étaient arrivés la veille à Cologne, d'où, après un instant de repos, ils étaient repartis se dirigeant sur Francfort.

Dans la journée du 9 de ce mois, un remblais du chemin de fer a subi un affaissement considérable, à environ une lieue au-delà de Tirlemont. Par suite de cet affaissement les convois sont interceptés, et les voyageurs sont obligés de faire une demi-lieue à pied, pour rejoindre ceux qui viennent de Tirlemont, le convoi d'Ans, et réciproquement ceux qui viennent d'Ans, le convoi de Tirlemont. Cet accident est dû à la fonte des neiges qui a détrempe les terres et leur a ôté toute solidité. De nombreux ouvriers ont été envoyés sans délai sur les lieux, par l'administration, et on va mettre le plus grand empressement à faire disparaître cette solution de continuité.

ACTES OFFICIELS.

(*Moniteur* du 12 février.)

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT. — Par arrêté royal du 8 février 1859, des médailles sont accordées aux personnes dont les noms suivent, pour actes de dévouement, de courage et d'humanité ; savoir :

Province de Liège. — Au sieur Marneffe (Antoine), menuisier à Bas-Oha, pour s'être, le 9 avril 1858, jeté dans la Meuse, au secours d'une personne qui y était tombée et

chez à inventer ce rapprochement pour mettre à couvert d'autres coupables. Haliday affirma qu'il n'avait aucun motif de ce genre, et persévéra solennellement dans ses assertions ; alors le conseiller le mena avec lui à la Prison de Tolbooth ; où tous les deux furent admis à une secrète entrevue avec le condamné. Haliday accusa ouvertement Lindsay du crime d'assassinat, commis en un lieu et à une époque qu'il assigna avec précision, mais le condamné nia toute l'affaire avec le plus grand mépris. Alors Haliday lui dit qu'il était inutile de nier le crime ; parce qu'il l'avait guetté au moment même où le crime avait été commis avec un sang froid abominable, en présence de la fille de Gabriel Johnston qui éclairait et regardait la scène une lampe à la main.

— Retiens ta langue, misérable, lui dit Lindsay avec un sourire d'indignation mêlé de dédain, car tu ne sais toi-même ce que tu dis. D'après ton propre récit, tu n'as que le cœur vil d'un chien ! car si tu m'as vu assassinant un gentilhomme cavalier, pourquoi ne l'es-tu pas montré pour le secourir ?

— Je ne pouvais pas me flatter de sauver ce militaire alors, répartit Haliday avec calme, et je trouvais plus sage de ne pas me compromettre sans raison en cette sanglante aventure.

— Vous convenez donc, observa alors le conseiller, que vous étiez dans la chambre de Johnston pendant cette nuit fatale.

— Et quand même, que vous importe à vous ? s'écria le prisonnier. Et qu'est-ce que cela peut faire maintenant à moi, ou à toute autre personne ? Eh bien ! oui, j'y étais cette nuit là, et je suis honteux du rôle que j'y ai joué, et j'en reçois maintenant une belle récompense. Oui, j'en obtiens exactement le prix que je mérite. Un papiste !... Mais n'en parlons plus ; car je jure bien que pas un seul mot de l'aventure ne sortira de ma bouche tant que je serai de ce monde.

Après avoir entendu cette imprécation, tous deux quittèrent le condamné, et le conseiller mena Haliday par un escalier fort élevé à l'appartement de Parliament-street ; ils entrèrent et trouvèrent un homme malade et couché dans son lit. Gilmour, après s'être informé de la santé

était près de s'y noyer, et l'avoir sauvée, une médaille en argent ;

Aux sieurs Dury (François), Wautriche (Joseph) et Barbaux (Toussaint), tailleurs de pierre à Seilles : les deux premiers pour s'être jetés, le 30 juillet 1858, dans la Meuse, au secours de six personnes qui venaient d'y être renversées avec leur nacelle, et avoir sauvé successivement ces personnes ; et le 5^e, pour s'être jeté également dans la Meuse et avoir puissamment aidé les sieurs Dury et Wautriche : aux deux premiers, à chacun une médaille en vermeil, et au dernier une médaille en argent ;

Au sieur Hardy (Henri-Joseph), serrurier à Nessonvaux, pour s'être, le 9 novembre 1858, vers six heures du soir, jeté dans la Vesdre, au secours d'une personne qui y était tombée et était près de s'y noyer, et l'avoir sauvée, une médaille en argent.

MÉDECINE.

On a annoncé que M. Orfila avait découvert un moyen nouveau pour retrouver dans un corps humain les quantités les plus minimes d'arsenic, ce que jusqu'ici les procédés connus n'avaient pu faire connaître. Voici en quels termes M. Jules Pelletan rend compte de cette découverte, qui est fort importante pour la médecine légale :

« L'idée de ces nouvelles recherches fut suggérée à cet habile médecin-légiste par les circonstances suivantes : un journal ayant rapporté qu'une femme avait empoisonné plusieurs membres de sa famille avec de l'acide arsénieux (arsenic) donné en dissolution dans l'eau, et que ces empoisonnements n'avaient laissé aucune trace, MM. Hombrou, chirurgien de la marine à Brest, et Soulié, pharmacien, firent des expériences à ce sujet et arrivèrent à cette conclusion, que le poison dont il s'agit étant donné en dissolution, ne pouvait être trouvé après la mort. M. Orfila a repris cette question, et voici les résultats auxquels il est arrivé.

« Un fait déjà connu est celui-ci : lorsqu'il existe une quantité assez notable d'arsenic en dissolution dans les liquides trouvés dans l'estomac, on en démontre facilement la présence en y ajoutant une certaine quantité d'acide hydro-sulfurique qui détermine dans la liqueur la production d'une couleur jaune due à une sulfure de plomb qui se forme.

« Mais, dans d'autres circonstances, lorsque la quantité d'arsenic est trop petite, bien qu'elle existe, l'acide hydro-sulfurique ajouté ne fait pas changer de couleur au liquide ; c'était cette lacune qu'il fallait combler. M. Orfila l'a fait avec un rare bonheur.

« Il se sert pour cela d'une lampe à gaz hydrogène dans lequel le dégagement du gaz est dû à la présence d'un morceau de zinc plongé dans de l'acide sulfurique affaibli. Cet appareil est tellement sensible que si l'on ajoute un atome d'acide arsénieux au liquide qu'il renferme et que l'on expose à la flamme qui se dégage d'un tube effilé, un corps froid tel qu'une soucoupe de porcelaine, l'arsenic est entraîné avec l'hydrogène, et après que celui-ci a brûlé, le poison se dépose sur le corps froid sous la forme d'une tache plus ou moins foncée. L'antimoine, il est vrai, dans les mêmes conditions, forme aussi une tache mais elle est noire, et pour les distinguer mieux encore, on peut les dissoudre l'une et l'autre dans l'acide nitrique, et le nitrate d'argent produit dans la solution arsenicale un beau précipité rouge brique bien caractérisé, tandis que rien de semblable ne se passe lorsqu'il s'agit d'une solution antimoniale.

« M. Orfila s'est élevé à des considérations d'un autre ordre qu'il serait peut-être difficile de détailler ici. Voici en résumé leur substance : l'arsenic peut être absorbé et déterminer la mort à des doses très minimes, doses qui ne suffiraient pas pour constater le poison, lorsqu'on viendrait à recueillir tous les liquides qui se trouveraient à l'autopsie. M. Orfila a donc proposé des moyens certains pour recueillir toutes les molécules de poison qui pourraient être disséminées dans tous nos tissus, et parvenir ainsi à la découverte du corps de délit. En cela il a rendu un nouveau et important service à la médecine légale, pour laquelle il a déjà tant fait.»

LA FILLE MAL GARDÉE. — Un mariage s'est célébré, il y a quelques jours, avec des circonstances assez singulières. Une jeune personne de Cambrai désirait se marier ; mais

du malade, lui dit aussitôt : — Mon cher frère, je crois que nous venons de découvrir le jeune homme à qui vous avez eu affaire dans la chaumière sur la montagne.

— Je donnerais bien la moitié de ce que je possède, répliqua le malade, pour que ce que vous dites fût vrai. Qui est-il, et où est-il ?

— A moins que je ne me trompe dans mes conjectures, reprit le conseiller, il est détenu dans la prison de Tolbooth, sous sentence de mort, et il ne lui reste que peu de jours à vivre. Mais, dites-moi, frère, pourriez-vous le reconnaître, ou ne vous souvenez-vous qu'indistinctement de sa personne ?

— Hélas ! dit le malade douloureusement, j'en ai entièrement perdu le souvenir ; car ma blessure jeta tant de sang, que je tombai en faiblesse, et que je devins, pour ainsi dire, étranger à ce qui se passait autour de moi, pendant presque tout le temps que je restai chez lui. Je ne sais si j'entendis jamais prononcer son nom, et en tous cas, je l'ai oublié totalement. L'aventure entière me semble aujourd'hui comme un vide, comme une interruption dans mon existence. Tout ce que je sais, c'est que cet homme-là doit être un héros, et c'est à vous, cher frère, de le sauver, quel que puisse être le crime dont il est puni maintenant.

— Il a risqué sa vie contre les lois de son pays, dit Gilmour à son frère, et il doit mourir avec ses complices.

— Non, il ne mourra pas avec ses autres, reprit avec véhémence le malade, ou bien alors il faudra que moi je ne puisse mourir à sa place, je remuerai ciel et terre avant de souffrir qu'il meure de la mort d'un infâme.

— Calmez-vous, mon cher frère, répliqua Gilmour, et laissez-moi le soin de cette affaire. Je crois que mon influence n'a pas été inutile pour sauver la vie de ce monsieur (il montra Haliday) et même celle de quelques autres ; et si je m'intéressai à leur sort, c'était parce que je me doutais que parmi leur bande se trouvait l'être ou les deux êtres auxquels vous devez vous intéresser. Mais je vous en prie, veuillez expliquer

l'union qu'elle projetait n'était point agréable à sa mère. Ce premier obstacle fut d'abord levé ; vaincue par les instantes prières de la jeune fille, qui menaçait de faire des folies, la mère donna, par acte notarié, son consentement au mariage, se réservant de prouver, par sa non présence à la cérémonie, qu'elle n'approuvait point cette union.

Les publications préalables eurent lieu par suite du consentement ; mais bientôt la mère changea de nouveau d'avis ; elle s'empara de l'acte d'acquiescement, et le mit sous clé. Il est inutile de dépeindre la surprise et le désespoir de la pauvre fille. Ce désespoir fit d'abord explosion, puis le calme, la résignation, l'indifférence la plus complète lui succédèrent. La bonne mère s'applaudissait d'avoir été aussi ferme ; jamais résistance à des amours n'avait été aussi heureuse.

Au bout de quelques mois la jeune fille fut indisposée, puis elle garda la chambre, laissant sa mère vaquer aux soins ordinaires du ménage. Cette dernière, livrée tout entière à la sécurité que l'indisposition de sa fille et sa résignation avaient fait naître, fit une courte absence du logis ; la malade en tira un parti fort inattendu. Se lever, courir à l'armoire où était en serré l'acte authentique du consentement au mariage ; s'en emparer et sortir à la hâte pour rejoindre son futur époux, ce fut l'affaire d'un instant. Les préparatifs furent bientôt faits ; les contractants et les témoins s'empressèrent de se présenter à l'officier de l'état-civil, qui, trouvant tout en état, prononça et fit signer l'acte de célébration.

Pendant ce temps un officieux avait été dépêché vers la bonne mère, qui fut fort étonnée de s'entendre demander comment il se faisait qu'elle ne fût pas à la noce. — A la noce de qui ? — Mais de votre fille ! — Ma fille ! elle est dans son lit, et certes elle ne songe guère au mariage. — Je suis sûr qu'elle n'est pas chez vous.

La mère s'assure de la vérité ; elle court bien vite à la maison commune ; elle crie au ravisseur, elle requiert le commissaire de police, les gendarmes, les appariteurs de se joindre à elle ; elle arrive enfin sur le seuil de la mairie ; la noce improvisée en sortait ; il était trop tard ; l'opposition n'était plus recevable.

La pauvre femme voulut se fâcher bien fort ; mais les deux époux paraissaient si heureux, que la mère fut désarmée, et qu'un pardon généreux fut donné à la ruse dont les deux amants s'étaient servis.

Liège, 8 février 1859.

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Vous avez élevé la voix dans le conflit entre la députation permanente du conseil provincial de Liège et l'évêque, et tout le monde à Liège a dit comme vous, la réponse de l'évêque est péremptoire. Les éditifs tels qu'il les délivre depuis sept ans, tels qu'on en délivre dans les autres diocèses, sont bons et valables. L'évêque n'a aucune raison de les changer, tant que la législation ne sera pas modifiée. — Vos articles dictés par la raison et l'impartialité, ont fait plaisir à Liège, et dans le pays ; et tout le monde espérait que la querelle en resterait là. — Point du tout, messieurs les rédacteurs, et je crois en bon patriote devoir vous signaler le rejet, cette année, de ces mêmes certificats, non seulement par le conseil cantonal de Spa, comme l'a dit une feuille de la ville, mais encore par celui de Seraing. Ainsi voilà un très-grand nombre de familles qui vont être compromises. Quelle est cependant la raison qu'on allègue ? C'est que la signature de l'évêque est indispensable. Je pense que cette thèse, depuis la réponse péremptoire du prélat, est tout-à-fait insoutenable. Inutile en ce moment de le prouver ; mais ne trouvez-vous pas comme moi, messieurs les rédacteurs, qu'il n'est point d'un bon patriote de prolonger, sans rime ni raison, pareil conflit à l'intérieur du pays au moment même où l'ennemi se présente à nos portes.

Si vous croyez que cette réflexion puisse être utile au pays, je vous permets de la rendre publique.

Agréer, etc.

Un abonné.

AVIS AUX AMATEURS D'HORTICULTURE.

Il faut bien, quand on n'est pas égoïste, procurer à d'autres que soi une surprise agréable ; nous croyons atteindre ce but en signalant à la curiosité publique, la belle serre de M. Dozin, dans laquelle on trouve pour le moment une collection admirable de camélias ; bien que la plus grande partie ne soit pas encore fleurie, on y remarque cependant déjà quelques arbustes capables d'attirer à eux seuls l'attention des visiteurs. Persuadé que les amateurs de la ville nous en sauront gré, nous les engageons à diriger leur promenade de ce côté.

à celui qui m'accompagne la vérité sur ce mystérieux événement dont il a été le témoin sans le comprendre.

En ce moment, la garde-malade, qui s'était présentée plusieurs fois en vain à la porte de la chambre, entra décidément, et dit à son maître : — Votre excellence sera-t-elle bientôt libre ? car voilà qu'une jeune fille est en bas, et demande instamment à vous parler.

La garde-malade ayant reçu l'ordre de l'introduire, on vit entrer une jeune fille, d'un air timide, et qui paraissait fort embarrassée de sa contenance. Un grand manteau lui enveloppait toute la taille, et une espèce de capuchon lui cachait la figure. Le malade lui adressa la parole, la pria de s'approcher et de lui dire ce qu'elle lui voulait. Alors elle dit simplement qu'elle désirait lui parler en particulier, s'il était assez bien portant pour pouvoir entendre quelqu'un. Le malade, se levant un peu sur son lit lui dit de parler toujours, ajoutant que les assistants savaient tous ses secrets. On voyait que la jeune fille luttait visiblement contre la crainte d'elle-même, mais qu'elle avait quelque chose de fort grave à communiquer, enfin elle eut le courage d'articuler ces paroles. Je suis plus contente que je ne pouvais le dire de vous voir près d'être entièrement rétabli, quoique je sois presque sûre que vous ne me reconnaîtrez pas... Eh bien ! la personne qui vous assista pendant la terrible opération que vous avez subie, c'est moi !

Et Haliday reconnut la jeune fille à la lampe. Alors le malade qui était le capitaine Robert Gilmour, des volontaires, devenu comme son frère, conseiller du conseil privé, saisit la main de la jeune fille, et se tournant vers Haliday, s'écria avec un accent plein de reconnaissance et de joie : Ecoutez, écoutez maintenant la vérité ; et tout d'une haleine il raconta ce qui suit :

Depuis quelque temps nous étions parvenus à intercepter certaines dépêches écrites par des gentilshommes des basses terres à M. Nech et à d'autres chefs de fanatiques. De fortes sommes furent offertes à qui pourrait se saisir des délinquants ; lorsque je reçus des avis certains touchant la retraite de plusieurs d'entre eux. Aussitôt je me hâtai de me diriger vers l'endroit où je comptais en arrêter deux pour le moins.

(*En suite à un no prochain.*)

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le quatrième trimestre de l'exercice 1858, sera ouvert à son bureau à partir de lundi 18 février courant.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel de Ville.

Société Libre D'ÉMULATION.

CONCERTS DE CARÈME.

Les personnes étrangères à la Société peuvent s'abonner aux TROIS CONCERTS au prix de DOUZE FRANCS; la souscription est ouverte chez le concierge. Le PREMIER CONCERT est fixé au 20 février. 124

PLACE DE CHANTRE VACANTE

Le CONCOURS aura lieu Lundi 18 Février à dix heures et demie du matin, au chœur de la Cathédrale. Les aspirants devront être munis d'un certificat de moralité. 96

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

PONT DE LA BOVERIE

préviens les actionnaires qu'ils se réuniront en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, JEUDI 21 de ce mois, à 10 heures du matin, chez M. TOMBEUR, rue devant St-Hubert, 595. 148

SALLE DE LA

Société d'Emulation.

GRAND CONCERT

Au bénéfice des Indigens, qui sera donné SAMEDI 16 Février 1859, par la Régence et la Société Libre d'Emulation.

PROGRAMME. PREMIÈRE PARTIE.

- 1° Ouverture du Serment, d'Auber.
2° Air de l'Ambassadrice, d'Auber, chanté par M.***, amateur.
3° Fantaisie pour la clarinette, composée et exécutée par M. Lhoest.
4° Duo des Huguenots, de Meyerbeer, chanté par M.*** et M.*** amateurs.
5° Les Enrôleurs, introduction et valse, de Lanner.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1° Marche triomphale, de Ries.
2° Air di Morte Ah-Vieni, de Donizetti, chanté par M.***, amateur.
3° Solo de trompette à piston, exécuté par M. Vanhosen.
4° Air di Forquato di Fosso, de Donizetti, chanté par M.*** amateur.
5° Romances chantées par M.*** amateur.
6° Les Fusées Volantes, de Strauss.

On commencera à six heures et demie.

Prix de la souscription: La carte d'homme, 4 francs; la carte de dame, 3 francs.

UN BILLET PRIS AU BUREAU: 5 FRANCS.

LUNDI 25 FÉVRIER prochain, à 10 heures,

LE NOTAIRE PAQUE,

VENDRA PUBLIQUEMENT

En son étude, rue Souverain-Pont, à Liège, UNE

BELLE MAISON

Avec appartement sur le derrière, y située rue Hoche-Porte, n. 5-65. S'y adresser ainsi qu'audit notaire. 118

VESICATOIRES-GAUTÈRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de l'Académie de médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. — Compresses spongieuses préférables au linge. Dépôts chez MM. DELCOUR-FROIDBISE, pharmacien, jied du Pont-d'He, à l'Etoile d'Or, n° 762; LONYS, à Namur; H. K. SMIT, à Nieuwendyck, n. 54, à Amsterdam; seul dépôt pour la Hollande; RANWEZ, à Huy.

L. HENCHENNE, PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE ROYAL, a l'honneur d'informer le public, que son CONCERT est fixé au Mercredi 15 Mars prochain, et sera donné à la SALLE D'ÉMULATION.

Cathédrale de Liège.

LOCATION AUX ENCHÈRES.

MARDI 19 FÉVRIER 1839,

A 10 HEURES DU MATIN,

LES ADMINISTRATEURS DE LA CATHÉDRALE EXPOSERONT EN LOCATION

AU BUREAU DE LA RECETTE, CLOITRES ST.-PAUL, LES

PIÈCES DE TERRE,

Dont le détail suit:

COMMUNE DE HERSTAL.

22 verges grandes en deux PIÈCES, sises à la Voie des Trois Chênes et sur le Mont à Herstal. Locataires Jean Renkin et Joseph Croisier, de Votem.

COMMUNE DE VOTEM.

1° 16 v. gr. de TERRE, sises commune de Votem. Locataires Jean Renkin, Joseph Croisier.

2° 10 v. gr. de TERRE, en Martinvaux. Locataire Jean Massart.

3° 2 bonniers 15 v. gr. de TERRE en deux pièces, situées entre Votem et Rocour, dans la commune de Votem, en lieu dit Martin-Vaux. Locataires Guillaume-Henri Wathar et Louis Maghin.

COMMUNE D'EBEN-EMAEI.

Deux bonniers 10 v. gr. en quatre pièces de TERRE, sises commune d'Eben, en lieu dit Bervine Brouquey et au lieu dit Nivelles. Locataires Paul et Jean Henket de la Naye.

COMMUNE D'OTHÉE.

2 bonniers 12 v. gr. de TERRE en deux pièces, situées commune d'Othée, en lieu dit au chemin Dawan et à la Voie de Baye. Locataires Jean Decocq et autres.

COMMUNE DE RUSSON.

1° Deux bonniers une v. g. de terre, située commune de Russon, en lieu dit Fond de la Temple. Locataire Jean Decocq et Gilles Lahaye d'Othée.

2° 18 v. g. de terre sise commune de Russon dans la grande campagne au Saou, exploitée par Gilles Hallet, bourgmestre à Herstappe.

COMMUNE DE NEDERHEM.

1° 16 v. g. de terre sise Campagne de Nederhem.
2° Un bonnier 14 v. g. de TERRE en deux pièces, située dans la Campagne de Tongres, commune du même nom. Locataire Marie-Agathe Smesters de Nedren.

COMMUNE DE BETTINCOURT, PRÈS DE WAREMME.

Un bonnier 14 v. g. de PRAIRIE sise en lieu dit de Rikem, commune de Bettincourt. Locataire Louis Bodenne, fermier à Bettincourt. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette.

Vente

D'UN

BEAU MOULIN,

AVEC UNE

Maison y contigue.

LUNDI 25 FÉVRIER 1859, à 10 heures du matin,

Au bureau de M. le juge-de-peace des cantons sud et ouest, de la ville de Liège, sis rue d'Amay, n° 635, le notaire LAMBINON, PROCÉDERA A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES:

D'UN

Moulin à Farine,

Mû par un ruisseau qui ne tarit jamais,

AVEC UNE

BELLE MAISON

Côtée 151, composée d'un quartier de maître, habitation pour le meunier, écurie, cour, jardin, vignes et autres dépendances; le tout formant un seul ensemble d'une superficie de 8 verges grandes, située rue Bas-Rieux, au faubourg Ste.-Marguerite, à Liège, et joignant à la Houillère de M. Orban.

De grandes facilités seront accordées à l'acquéreur pour le paiement du prix. S'adresser à M. le juge-de-peace susdit, et audit M. LAMBINON, depositaire des titres de propriété, qui offrent toute sécurité. 115

LIBRAIRIE

DE

L.-J. BAYAUX-PARIS,

A HERVE.

On trouve à cette librairie tous les livres classiques à l'usage du collège et des écoles primaires; livres d'éducation, et ainsi que registres, papiers, plumes, encre et autres fournitures de bureau.

Le même se charge de fournir tous les ouvrages de théologie, médecine et jurisprudence, livres de piété et la bonne littérature. 1602

PASTILLES DE VICHY.

2 F. LA BOITE ET 1 F. LA DEMI BOITE.

Ces Pastilles timbrées du mot Vichy ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excellent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac, leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte), chez MM. les pharmaciens suivants: Vancampen, rue Kipdorp, à Anvers; Vanhinsberg, à Bruxelles; Leboutte, rue du Pont-d'Arroy, à Liège; Smout, à Malines; Van Peteghem, à Alost; Beekvoort, à Nivelles; Duclos, à Bruges; Beeskawe, à Ypres; Decknuys, à Gand; Dastat-Massart, à Mons; Themont-Vath, Bossus, à Tournay; Bastin, à Huy; Léopold Étienne, à Verviers; Louys, à Namur; Évrard, à Dinant; Hiers-Reynaert, à Courtray; Obozinski, à Louvain.

AVIS. — Le sieur G. Dardespinné demande l'autorisation d'établir une briqueterie permanente dans sa propriété dite de Sainte-Claire, à Liège.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hotel-de-ville, en séance, le 8 février 1859.

BOURSES.

PARIS, LE 11 FÉVRIER.

Table of exchange rates for Paris, Feb 11, 1859. Columns include various currencies and their values.

AMSTERDAM, LE 11 FÉVRIER.

Table of exchange rates for Amsterdam, Feb 11, 1859. Columns include various currencies and their values.

ANVERS, LE 12 FÉVRIER.

Table of exchange rates for Antwerp, Feb 12, 1859. Columns include various currencies and their values.

BRUXELLES, LE 12 FÉVRIER.

Table of exchange rates for Brussels, Feb 12, 1859. Columns include various currencies and their values.

VIENNE, LE 4 FÉVRIER.

Table of exchange rates for Vienna, Feb 4, 1859. Columns include various currencies and their values.